



Validation de trimestres par présomption

Par **marc**, le **16/04/2012** à **00:09**

Bonjour,

J'ai travaillé 2 années chez un employeur qui n'a pas versé les cotisations pour ma retraite.

J'ai les preuves de travaux chez cet employeur (certificats de travail et certificats de congés)

La CRAM ne reconnais pas ces preuves et n'accepte pas de valider mes 8 trimestres qui me manquent pour partir en retraite.

Y a t'il eu un jugement dans ce même cas ?

Par **julius**, le **16/04/2012** à **11:37**

Bonjour,

Les certificats ne suffisent pas à démontrer la preuve du versement des cotisations.

Ce sont les bulletins de salaire de la période dite qui démontreront votre bonne foi d'avoir verser ces cotisations .